



BC

UNEP/CHW/OEWG/3/2



CONVENTION DE BALE

Distr. : Générale
30 mars 2004

Français
Original : Anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle
des mouvements transfrontières de déchets
dangereux et de leur élimination**

Troisième réunion

Genève, 26-30 avril 2004

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Plan stratégique pour la mise en œuvre de
la Convention de Bâle jusqu'en 2010 : rapport d'activité**

Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle

Rapport d'activité

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Par sa décision VI/1, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle jusqu'en 2010 en tant que principal instrument pour une application plus complète de la Déclaration de Bâle pour la gestion écologiquement rationnelle.
2. Par sa décision VI/2, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de recenser et compiler des propositions de projets présentées par les Parties ou les centres régionaux de la Convention de Bâle afin de les présenter, pour examen, au Groupe de travail à composition non limitée. Dans la même décision la Conférence des Parties priait en outre le Groupe de travail à composition non limitée d'examiner les propositions présentées et de retenir celles pouvant bénéficier d'un financement, conformément aux critères figurant en appendice à ladite décision.
3. Par sa décision VI/41, la Conférence des Parties a autorisé l'allocation de 1 200 000 dollars en 2003 et en 2004 pour mettre en œuvre les projets prévus par le Plan stratégique.

* UNEP/CHW/OEWG/3/1.

K0470968 200404

II. Mise en œuvre

4. Par sa décision OEWG-I/1, adoptée à sa première réunion, tenue du 28 avril au 2 mai 2003, le Groupe de travail à composition non limitée a retenu 15 des 35 propositions de projets dont le montant total s'élève à 880 000 dollars, en vue de leur financement au titre du Plan stratégique pour 2003-2004, conformément aux critères adoptés par la Conférence des Parties à sa sixième réunion.

5. Par sa décision OEWG-II/1, adoptée à sa deuxième réunion, tenue du 20 au 24 octobre 2003, le Groupe de travail à composition non limitée, a retenu six propositions de projets supplémentaires au titre du Plan stratégique pour 2003-2004 dont le financement, assuré par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Bâle, représente un montant total de 320 000 dollars.

6. Sur les 21 propositions retenues par le Groupe de travail à ses première et deuxième réunions aux fins de financement, 17 ont été présentées par les centres régionaux de la Convention de Bâle (Afrique du Sud, Argentine, Chine, El Salvador, Egypte, Fédération de Russie, Indonésie, Nigéria, Sénégal, Slovaquie, Trinité-et-Tobago et Uruguay) et quatre par les Parties à la Convention suivantes : Allemagne, Bangladesh, Cambodge et Jordanie. Ces propositions de projets ainsi que leurs versions résumées peuvent être consultées sur le site web de la Convention de Bâle (<http://www.basel.int>).

7. Suite aux décisions adoptées par le Groupe de travail à ses première et deuxième réunions, le secrétariat a pris des dispositions aux fins de décaissement des fonds destinés aux 21 propositions de projets en consultation avec les auteurs de ces propositions et conformément aux règles du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) régissant l'élaboration et l'approbation des descriptifs de projets.

8. La mise en œuvre des dispositions arrêtées aux fins de financement de 20 projets a progressé diversement, sauf en ce qui concerne le projet régional d'étude et de recyclage des huiles usées en Afrique, qui devrait débiter dans un proche avenir. L'état d'avancement de tous les projets retenus aux fins de mise en œuvre est indiqué dans le document UNEP/CHW/OEWG/3/INF/4.

9. Le processus tendant à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en œuvre des projets relevant du Plan stratégique a été animé et a nécessité de longues consultations avec les auteurs des propositions de projets et le PNUE qui est administrativement responsable du décaissement et de la gestion des fonds destinés aux projets. Forts de l'expérience acquise, il nous est possible de formuler des observations concernant le fonctionnement et l'efficacité du mécanisme actuel de mise œuvre du Plan stratégique. Ces observations ont été regroupées dans les trois sections ci-après sous les rubriques suivantes : Préparation et approbation; mise œuvre; et généralités.

A. Préparation et approbation

10. Le nombre important de propositions de projets présentés au Groupe de travail à composition non limitée par les Parties et les centres régionaux de la Convention de Bâle témoigne du grand intérêt que portent les Parties et les centres à la mise en œuvre du Plan stratégique à laquelle ils entendent prendre une part active. Dans l'ensemble la plupart des propositions sont réalistes et limitent la portée des activités de façon que leur mise en œuvre puisse intervenir dans les délais impartis et dans la limite des fonds disponibles. Certaines propositions de projets étaient plus ambitieuses et supposaient l'intervention d'un grand nombre de parties prenantes. Les premiers éléments dégagés de la mise en œuvre de ces grands projets montrent qu'il serait possible à un plus grand nombre de centres de proposer à l'avenir des projets de grande envergure.

11. Pour que les fonds destinés aux projets établis par les différentes Parties et centres régionaux soient décaissés, il a fallu que le secrétariat fournisse un appui sans réserve dans les principaux domaines suivants : élaboration des propositions de projets dont la présentation devait être celle, bien établie, d'un memorandum d'accord ou d'un descriptif de projet; définition claire des objectifs et des liens concrets avec le Plan stratégique; et élaboration des budgets.

12. L'une des principales difficultés éprouvées lors de l'élaboration des propositions de projets a été l'effectif réduit du personnel des centres régionaux de la Convention de Bâle affecté à la conception et à l'élaboration des versions finales des documents selon le format requis. Cela a amené les centres à solliciter un plus grand appui du secrétariat pour l'établissement des versions finales des propositions de projets.

13. Les propositions reçues étaient principalement axées sur la satisfaction des besoins précis d'un pays ou d'une région donnée. Toutefois, rien ne permet de penser que ces projets étaient appelés à jouer un rôle déterminant dans le cadre de la stratégie visant à résoudre un certain nombre de problèmes prioritaires dans chaque pays ou région. Toutes les propositions de projets reçues des centres régionaux avaient, à divers degrés, pour origine les plans de travail desdits centres, ce qu'il convient de louer dans la mesure où ils traduisaient les besoins régionaux. Par ailleurs, les projets émanant des Parties ignoraient les plans de travail des centres de leurs régions.

B. Mise en œuvre

14. L'approbation des propositions de projets a été lente pour diverses raisons dont les procédures administratives à respecter suivies par le PNUE et les Parties elles-mêmes. En outre, les modifications à apporter aux propositions devaient être adressées par courrier électronique ou indiquées par téléphone, ce qui supposait que le secrétariat ainsi que les auteurs des propositions consacrent à cette activité beaucoup de temps et de ressources. Les transferts de fonds aux Parties qui n'avaient pas précédemment mené à bien des projets au titre de la Convention de Bâle se sont révélés particulièrement ardues.

15. Le montant des fonds destinés à plusieurs projets a été inférieur au montant prévu par les budgets correspondants. En conséquence, il a fallu réduire la portée des projets ou bien s'employer plus longtemps à la collecte de fonds supplémentaires; ces efforts, auxquels il a fallu consacrer beaucoup de temps n'ont pas toujours abouti. À l'évidence, il est nécessaire de s'employer davantage à la mobilisation de sources de financement additionnelles en faveur des projets prévus par le Plan stratégique.

16. Pour quatre projets des fonds supplémentaires ont été obtenus du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Bâle, tandis que pour trois autres les fonds supplémentaires provenaient d'autres sources de financement. On trouvera en annexe à la présente note des précisions à ce sujet. Au total, les fonds additionnels obtenus représentent 18 % du montant des fonds alloués en vertu de la décision VI/41. Certains projets ont été mis en œuvre avec l'assistance et des contributions du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des centres nationaux pour une production moins polluante et des Parties suivantes : Allemagne, Autriche, Japon, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. Une contribution en nature de l'industrie a été obtenue pour deux projets.

17. Les fonds provenant des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique se sont avérés fort utiles pour compléter les ressources limitées mises à disposition par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Bâle pour que les projets soient menés à bien. Les Parties ci-après ont fourni des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique de la Convention de Bâle aux fins de financement du Plan stratégique : Allemagne, Australie, Chine, Danemark, Finlande, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

18. Le secrétariat procède actuellement à la mise au point d'une stratégie de mobilisation des ressources. Cette stratégie a pour objet de remédier aux divers types de lacunes rencontrées à ce jour en matière de financement. On ne peut toutefois garantir que ces ressources additionnelles, même si l'on pouvait les obtenir, suffiraient à financer toutes les activités prioritaires du Plan stratégique. La mise en place d'un mécanisme de financement plus régulier s'impose.

19. D'autres approches qui contribueraient à combler le déficit en matière de financement pourraient consister à établir un lien plus étroit entre une proposition de projet donnée et le programme de la Convention de Bâle en matière de partenariats, à concevoir des projets offrant davantage de possibilités d'obtenir des fonds de diverses parties prenantes et à faire en sorte que

les Parties fournissent une plus grande assistance aux centres régionaux de la Convention de Bâle et au secrétariat aux fins d'identification de partenaires et de sources de financement éventuels.

C. Généralités

20. L'appui fourni par les centres régionaux de la Convention de Bâle, grâce au financement de projets au titre du Plan stratégique, a eu très peu d'incidences sur la viabilité de leurs plans de travail et sur l'élaboration d'une approche stratégique aux fins de l'application de la Convention ou de la Déclaration, en raison du montant limité des fonds disponibles.

21. Le secrétariat a joué un rôle important en aidant les Parties et les centres régionaux à concevoir et mettre en œuvre des propositions de projets. Toutefois, ses efforts ont été entravés par le manque de ressources nécessaires pour favoriser un dialogue plus actif avec les auteurs des propositions et permettre d'assurer le renforcement des capacités et la formation qui font cruellement défaut dans des domaines tels que l'évaluation, le contrôle et la surveillance, la planification stratégique et l'élaboration des projets.

22. En raison du manque de temps et d'autres contraintes, le Groupe de travail à composition non limitée n'a pas été en mesure d'approuver les différentes propositions de projets en se fondant sur leur intérêt intrinsèque en tant que moyen permettant de viser stratégiquement les objectifs des programmes prioritaires du Plan stratégique et la satisfaction de besoins déterminés des différentes régions ou pays. A moins de créer un nouveau mécanisme tel qu'un groupe spécial d'experts, il pourrait être demandé au secrétariat de procéder à l'évaluation des projets pour le Groupe de travail et de lui fournir des recommandations.

23. La coopération et les partenariats se développent et permettent de ce fait de fournir les connaissances spécialisées et les ressources financières nécessaires à la mise œuvre des projets prévus par le Plan stratégique. Il ressort de l'expérience acquise au cours de l'élaboration et de la mise œuvre de ces projets, que la constitution de partenariats efficaces suppose que l'on dispose au préalable de plus grandes ressources afin d'obtenir ultérieurement des avantages plus substantiels. Pour concevoir ces projets avec une plus grande variété de parties prenantes, il est nécessaire de disposer de plus d'informations, de connaissances et de ressources financières. Il sera également nécessaire qu'à court et moyen termes le secrétariat joue un rôle plus important.

24. A sa première réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a estimé qu'il conviendrait d'appeler l'attention des Parties sur la nécessité de disposer d'un meilleur système d'évaluation permettant d'apprécier les propositions de projets à leur juste valeur. A cette même réunion, le Groupe de travail a fortement insisté sur la nécessité de mobiliser des fonds additionnels pour mettre en œuvre le Plan stratégique.

25. Les Parties pourraient souhaiter examiner la question du financement du Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur laquelle l'on s'était penchée au titre de la décision relative aux questions financières lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties.

26. Un rapport à jour sur la mise en œuvre du Plan stratégique sera établi à l'intention de la septième réunion de la Conférence des Parties.

III. Décision proposée

27. Le Groupe de travail à composition non limitée pourrait souhaiter présenter à la Conférence des Parties à sa septième réunion, un projet de décision libellé comme suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant la décision VI/1, par laquelle elle a adopté le Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle jusqu'en 2010 en tant que principal instrument pour une application plus poussée de la Déclaration de Bâle pour la gestion écologiquement rationnelle,

Prenant note avec satisfaction du rapport du secrétariat sur les progrès faits dans la mise en œuvre du Plan stratégique,

Se félicitant des progrès faits dans la mise en œuvre des propositions de projets approuvées au titre du Plan stratégique,

Rappelant que le Groupe de travail à composition non limitée devrait réviser et, au besoin, modifier, le tableau énonçant les activités à la lumière de l'expérience acquise au cours de leur réalisation en 2003-2004,

Notant qu'un financement régulier et suffisant est indispensable pour que les mesures prioritaires prévues par le Plan stratégique soient mises en œuvre jusqu'en 2010,

1. *Convient* que les Parties et les centres régionaux de la Convention de Bâle devraient, en association avec d'autres parties prenantes, continuer à favoriser la mise en œuvre du Plan stratégique en utilisant à cet effet le budget approuvé pour 2005-2006 pour financer les activités essentielles;

2. *Prie* le secrétariat d'établir, en consultation avec les Parties, les centres régionaux de la Convention de Bâle et d'autres parties prenantes intéressées, une série de propositions de projets à soumettre à l'examen et à l'approbation du Groupe de travail à composition non limitée en vue de leur mise œuvre en 2005-2006;

3. *Prie* le secrétariat de continuer à aider les Parties, les centres régionaux de la Convention de Bâle et d'autres parties prenantes à concevoir et mettre en œuvre les activités prioritaires énoncées dans le Plan stratégique sous la direction du Groupe de travail à composition non limitée et à prévoir des programmes dans le cadre de partenariats aux fins d'appui au Plan stratégique;

4. *Encourage vivement* les Parties bénéficiaires à inscrire dans leurs programmes d'aide au développement les projets prioritaires tendant à l'application du Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle et prie les Parties, les centres régionaux de la Convention de Bâle et le secrétariat d'aider ces Parties à se mettre en rapport avec les donateurs afin qu'ils les aident à mobiliser les ressources financières disponibles à cet effet;

5. *Prie* le Groupe de travail à composition non limitée à mettre au point une stratégie appropriée de mobilisation des ressources pour consolider la base financière nécessaire à la mise en œuvre du Plan stratégique, y compris en obtenant l'accès aux institutions financières multilatérales telles que le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale et les institutions de financement régionales;

6. *Prie* le secrétariat de faire rapport à la Conférence des Parties à sa huitième réunion sur les progrès faits dans la mise en œuvre du Plan stratégique, et, s'il convient, aux organes subsidiaires intéressés sur les enseignements tirés et les obstacles rencontrés.

Annexe

Projets et activités entrepris par les Parties et les centres régionaux de la Convention de Bâle avec d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Plan stratégique

Principal domaine	Autres domaines	Titre du projet	Centre ou Partie	Fonds du centre	Fonds de la Convention	Observations
Projets approuvés par le Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion						
Afrique						
e	a, f, h	Mise en décharge des déchets dangereux (sélection et conception des sites et préparation de plans de fonctionnement) dans la région arabe	Centre d'Egypte	135 541		
e		Inventaire des déchets dangereux dans les pays francophones couverts par le Bureau régional de Dakar de la Convention de Bâle	Centre du Sénégal	97 903		
f	g, e, h	Mise en place d'une base de données utilisables par les pays de la région	Centre d'Afrique du Sud	19 581		
b	a, g, f	Atelier régional sur les études de cas de méthodes probantes de recyclage, de réutilisation et de récupération pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et la mise en œuvre de la Convention de Bâle en Afrique	Centre du Nigéria	90 651		
Asie						
a	e, h, f	Nouveau partenariat avec les autorités locales pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets en zones urbaines	Centre de Chine	108 781		Autres sources de financement
e	a, h	Inventaire des batteries plomb-acide usagées	Cambodge	45 688		
e	a, g	Gestion des déchets dangereux dans les petites et moyennes entreprises dans le cadre de la gestion intégrée du cycle de vie des matériaux	Jordanie	43 512	76 000	
Europe centrale et orientale						
b	g, h, f	Formation internationale à l'application de méthodes de réduction de volume de déchets – projet de production moins polluante	Centre de Slovaquie	30 687	6 016	
Amérique latine et Caraïbes						
d	i, c	Contrôle, détection et prévention du trafic illicite des déchets dangereux	Centre d'Argentine	36 260		
e	f	Evaluation de la gestion écologiquement rationnelle des huiles usées dans les Caraïbes	Centre –CARIRI	72 521	35 000	
e	h, f	Elaboration d'une stratégie régionale pour la gestion écologiquement rationnelle des batteries plomb-acide usagées en Amérique centrale et dans les Caraïbes	Centre d'El Salvador	72 521	40 000	
b	a, h, f	Projet pilote pour la réduction au minimum des incidences des déchets dangereux	Centre d'Uruguay	32 090		
e	g, f	Programme de formation des agents municipaux à la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux	Centre d'Uruguay	44 600		
Pays d'Europe de l'Ouest et autres pays						
b	a, g	Document exploratoire sur la transposition au niveau transnational ou international des expériences nationales en matière de prévention ou de réduction des déchets	Allemagne	13 402		Autres sources de financement
Total				880 000	157 016	

Principal domaine	Autres domaines	Titre du projet	Centre ou Partie	Fonds du centre	Fonds de la Convention	Observations
Projets approuvés par le Groupe de travail à composition non limitée à sa deuxième réunion						
Asie						
e	a, h	Formation à la gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux dans la ville de Dhaka	Bangladesh	42 308		
e	d, i, f	Etude sur l'importation et la gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques dans la région de l'Asie et du Pacifique	Centre de Chine	87 302		
e		Projet pilote concernant l'inventaire des activités produisant des déchets dangereux dans des pays membres déterminés	Indonésie	68 111		
e	i, f	Europe Centrale et orientale Préparatifs en vue de l'examen des législations nationales et internationales relatives à la surveillance et au contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination	Centre de la Fédération de Russie	36 860		
h	e, f	Atelier régional aux fins de l'élaboration d'une approche régionale en vue de la gestion écologiquement rationnelle des POP en tant que déchets dans certains pays d'Europe centrale et de l'Est	Centre de Slovaquie	59 561		
h	e	Atelier sur le développement de la coopération entre les secrétariats des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets dangereux	Slovaquie	25 858		Autres sources de financement
			Total	320 000	-	
Autres activités						
Afrique						
e	a, h	Projet national visant à l'élaboration d'un plan national de gestion des déchets des services de santé au Nigéria	Nigéria		72 000	
e	a, f	Etablissement d'un inventaire des rejets de dibenzodioxine polychlorée (PCDD/et de dibenzofuranne polychloré (PCDF) dans la région sub-saharienne, l'accent étant mis en particulier sur les pratiques locales ou régionales	Centre de Dakar		20 000	Autres sources de financement
e	a	Projet régional visant à l'établissement d'inventaires, de plans d'action et de stratégies nationaux aux fins de la gestion écologiquement rationnelle des PCB et des équipements contenant ces produits dans la sous-région de la SADC	Sous-région de la SADC			Autres sources de financement
a	e, g, h	Projet concernant les stocks de produits périmés en Afrique	Afrique			Autres sources de financement
Asie						
d	c, g, e	Projet pilote aux fins de contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux dans la région de l'Asie	Sri Lanka, Chine, Thaïlande, Indonésie		92 000	
Amérique latine et Caraïbes						
e	a, f	Projet visant à l'élaboration d'un plan régional d'élimination des pesticides périmés dans les Caraïbes	Caraïbes		15 000	Autres sources de financement
e	a, f	Projet régional visant la gestion écologiquement rationnelle des PCB et des équipements contenant ces produits en Amérique centrale	Centre d'El Salvador		298 094	Autres sources de financement
i	d	Elaboration et mise en place d'un système de surveillance de la gestion des déchets électroniques	Mexique		13 000	Autres sources de financement
a	e, g, h	Coopération interinstitutions avec l'OMI et l'OIT aux fins d'activités dans les pays procédant au démantèlement de navires afin qu'ils soient en mesure d'appliquer les directives techniques adoptées au titre de la Convention de Bâle et des instruments de l'OMI et de l'OIT				Autres sources de financement

Principal domaine	Autres domaines	Titre du projet	Centre ou Partie	Fonds du centre	Fonds de la Convention	Observations
Autres activités de formation						
		Afrique				
h	f	Atelier sous-régional en vue de la mise en œuvre coordonnée des accords multilatéraux sur l'environnement (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) concernant les produits chimiques et les déchets dans les pays anglophones d'Afrique	Centre d'Afrique du Sud			Autres sources de financement
d	c, i	Séminaires de formation régionaux destinés aux agents des douanes, des services portuaires et des agents chargés du respect de la loi	République-Unie de Tanzanie		50 000	
d	c, i	Séminaires de formation régionaux destinés aux agents des douanes, des services portuaires et des agents chargés du respect de la loi	Egypte	27 750		
i	e	Séminaire du PNUÉ de formation au renforcement des capacités dans le domaine des communications et de l'environnement organisé à l'intention de l'Autorité palestinienne responsable de la qualité de l'environnement				Autres sources de financement
		Asie				
h		Atelier régional du Pacifique consacré à l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm organisé parallèlement à un atelier consacré aux Conventions de Bâle et de Waigani destiné aux autorités compétentes portant sur l'exploitation d'un système de contrôle, et atelier de sensibilisation aux POP destiné aux organisations non gouvernementales	Fidji			Autres sources de financement
		Europe centrale et de l'Est				
i	e	Ateliers nationaux consacrés à la mise en œuvre de la Convention de Bâle organisé par le CRE	Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro			Autres sources de financement
i	d	Troisième réunion conjointe de hauts fonctionnaires et d'experts juridiques consacrée aux accords multilatéraux sur l'environnement	Roumanie			Autres sources de financement
i	e	Atelier régional consacré à l'établissement des rapports nationaux et des inventaires nationaux de déchets dangereux au titre de la Convention de Bâle	Fédération de Russie	31 010		
h		Atelier régional consacré à la mise en œuvre coordonnée des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm en Europe centrale et de l'Est	Lettonie			Autres sources de financement
		Amérique latine et Caraïbes				
i	e	Atelier national consacré à la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Honduras		13 000	
h	f	Atelier régional sur la mise en œuvre coordonnée des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm en Amérique latine et dans les Caraïbes	Centre d'Uruguay			Autres sources de financement